



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement d'imposition 2017

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2017, le règlement d'imposition portant le numéro 2017-106 a été adopté.

Ce règlement fixe le taux de taxes foncières et les différentes tarifications imposées pour l'exercice financier de l'an 2017.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 10 janvier 2017

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe